

BUDGET PRIMITIF 2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	C

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par fonction :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec définition des opérations détaillées quand elles sont mentionnées

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé avoir été voté par chapitre, à l'exception des articles spécialisés

III - Les provisions sont :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

